

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
« DOMAINE SKIABLE LES HOUCHES/SAINT-GERVAIS »
Séance du Mardi 26 Mai 2026 à 19h00**

Nombre de délégués en exercice :	16	<i>L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVU « Domaine Skiable Les Houches/St-Gervais », régulièrement convoqué le vingt mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie des Houches, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX.</i>
Nombre de délégués présents :	12	
Nombre de délégués représentés :	2	
Votants :	14	
<u>Étaient présents :</u>	12	Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Ninon DE VIVIE, Rodolphe GOY, Gabriel GRANDJACQUES, Lydie JOSSERAND, Stéphane LAGARDE, Michèle MAUTUE, Jean-Marc PEILLEX, David Alexandre POT, Monique RACT, Pierre VURPAS
<u>Absent(s) excusé(s) avec procuration:</u>	2	Mary FERRARO (procuration donnée à Lydie JOSSERAND), Frédéric JOSE-BURNET (procuration donnée à Ninon DE VIVIE)
<u>Absent(s) excusé(s) :</u>	2	Laurent CORROT, Didier JOSEPHE
<u>Secrétaire de séance :</u>		Nadine CHAMBEL

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 00 minute et nomme Madame Nadine CHAMBEL secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2026

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si la rédaction du procès-verbal de la séance du 08 avril 2026 suscite des observations.

Aucune observation n'ayant été formulée,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✍️ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026.

Pour :	Contre :	Abstention :
14	0	0

2. Budget SIVU : Adoption du compte financier unique 2025 (Annexes 1 et 2)

Le document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En application des articles L2121-14 et L5211-1 du CGCT, le Comité Syndical est invité à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2025. Ces articles précisent également que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Comité examine et débat du compte financier unique qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Le Comité Syndical décide d'élire Monsieur Stéphane LAGARDE pour présider la séance pour la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-14 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget ;

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Considérant le CFU 2025 présenté en annexe et résumé comme suit par le président de séance :

ILLE LES HOUCHES - LES HOUCHES SIVU BG - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 756 664,59	1 574 910,00	4 331 574,59
	Recettes réalisées (1)	B	2 402 871,46	1 584 886,66	3 987 758,12
	Restes à réaliser	C	24 350,20	0,00	24 350,20
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 215 789,70	2 347 287,00	4 563 076,70
	Dépenses réalisées (1)	E	2 121 019,83	1 501 394,40	3 622 414,23
	Restes à réaliser	F	561,60	0,00	561,60
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	281 851,63	83 492,26	365 343,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-540 874,89	1 183 276,38	642 401,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	-259 023,26	1 266 768,64	1 007 745,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	23 788,60	0,00	23 788,60
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-235 234,66	1 266 768,64	1 031 533,98

Monsieur le Président constate un fort résultat de fonctionnement, qui ne peut être utilisé que pour l'objet social du SIVU et non redistribué aux Communes membres.

Monsieur Jean-Marc PEILLEX quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur Jean-Marc PEILLEX ne prenant pas part au vote) :

- ✎ **ADOpte** le compte financier unique du Budget pour l'exercice 2025, synthétisé comme ci-dessus,
 ✎ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
 ✎ **ARRETE** les résultats définitifs tels que synthétisés ci-dessus.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

3. Budget SIVU : Affectation définitive du résultat 2025

Monsieur Jean-Marc PEILLEX réintègre la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-5 et R2311-11 ;

Vu l'instruction comptable M43 ;

Vu la délibération n°26.07 en date du 24 février 2026 procédant à la reprise anticipée des résultats ;

Vu le budget primitif voté le 24 février 2026 ;

Vu le compte financier unique du budget 2025 ;

L'article L2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

NC 4

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Comité Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Ainsi, par délibération en date du 24 février 2026, le Comité Syndical a procédé à l'affectation anticipée des résultats 2025 sur la base des résultats provisoire de l'exercice.

2025	Résultats provisoires de l'exercice	Résultats définitifs de l'exercice	Variation
FONCTIONNEMENT	1 266 768.64	1 266 768.64	0,00
INVESTISSEMENT	-259 023.26	-259 023.26	0,00

Considérant que le résultat définitif à affecter est identique à celui repris de manière anticipée, il est proposé au Comité Syndical de décider d'affecter le résultat du budget général 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT		CFU 2025
Recettes réalisées	(A)	1 584 886,66
Dépenses réalisées	(B)	1 501 394,40
RESULTAT N	(C) = (A) - (B)	83 492,26
Résultat antérieur reporté N-1	(D)	1 183 276,38
RESULTAT CUMULE N	(E) = (C) + (D)	1 266 768,64

INVESTISSEMENT		CFU 2025
Recettes réalisées	(F)	2 402 871,46
Dépenses réalisées	(G)	2 121 019,83
RESULTAT N	(H) = (F) - (G)	281 851,63
Résultat antérieur reporté N-1	(I)	-540 874,89
RESULTAT CUMULE	(J) = (H) + (I)	-259 023,26
Recettes en RAR	(K)	24 350,20
Dépenses en RAR	(L)	561,60
Solde des Restes à Réaliser N	(M) = (K) - (L)	23 788,60
RESULTAT GLOBAL CUMULE	(N) = (J) + (M)	-235 234,66

Reprise définitive des résultats		
Report déficit d'investissement (001)	(j)	259 023,26
Prévision d'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement (1068)	(N)	235 234,66
Report excédent de fonctionnement (002)	(O) = (E) - (N)	1 031 533,98

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✎ **ADOpte** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 comme suit :

1 / Affecter le déficit d'investissement au compte 001	259 023,26
2 / Affecter une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 destinée à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement	235 234,66
3 / Affecter le solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau au compte 002	1 031 533,98

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

NC
9

4. Désignation de deux membres au sein du Comité de suivi des investissements – Avenant n°4 à la convention de délégation de service public

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le 27 octobre 2011 le SIVU Domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais a conclu avec la société LH-SG une convention de délégation de service public pour l'exploitation et la construction du domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} décembre 2011.

Le 09 mars 2026, un avenant n°4 à ladite convention a été signé, après approbation par le Comité Syndical par délibération n°26.14 en date du 24 février 2026.

L'article 5 de l'avenant n°4 prévoit la création d'un Comité de suivi des investissements ayant compétence pour confirmer, suivre et préciser les investissements projetés.

La composition du Comité est précisée au premier point de l'article, à savoir :

- 5 représentants du Délégataire, la société LH-SG,
- 5 représentants du Délégant : le Président, les deux Vice-Présidents, les deux Maires.

Suite à l'élection du bureau du SIVU le 08 avril 2026, il s'avère que les Maires des deux communes membres occupent également les postes de Président pour le Maire de Saint-Gervais et de Premier Vice-Président pour le Maire des Houches.

Par conséquent, et en accord avec la société LH-SG, il est demandé au Comité Syndical de désigner parmi ses membres deux représentants supplémentaires destinés à siéger au sein du Comité de suivi des investissements.

Monsieur le Président précise que la DSP sera modifiée sur ce point, dans le cadre d'un avenant n°5.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✚ **DESIGNE** Monsieur Rodolphe GOY et Monsieur David Alexandre POT afin de siéger au sein du Comité de suivi des investissements créé par l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation et la construction du domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais.

Pour :	Contre :	Abstention :
14	0	0

5. Désignation de deux représentants du Comité Syndical – SAEM Vallée de Chamonix Mont-Blanc (Chamonix Développement)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✚ **DESIGNE** Madame Ninon DE VIVIE et Monsieur David Alexandre POT afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de la SAEM Vallée de Chamonix Mont-Blanc (Chamonix Développement).

Pour :	Contre :	Abstention :
14	0	0

6. Questions diverses

- ***Avenant n°5 à la Délégation de service public***

Monsieur le Président explique aux membres du Comité qu'un avenant n°5 à la DSP doit être préparé et signé sur les points suivants :

- Correction des dispositions relatives à la composition du Comité de suivi des investissements,

NC
G

- Contractualisation de la réalisation des travaux d'enneigement du stade de slalom par le délégataire.

Le montant de l'investissement s'élève à 300 000€, dont 200 000€ seront couverts par une subvention de la CCVCMB à la société LH-SG.

Le délégataire ne devra donc amortir que 100 000€.

Le Président de la CCVCMB va faire en sorte d'inscrire cette somme au budget.

L'objectif est la réalisation des travaux avant cet hiver.

Une réunion sur site est prévue le 09 juin en présence de la DREAL dans le but d'envisager et d'arrêter la procédure à mettre en œuvre.

Le cabinet ABEST a été mandaté par la CCVCMB pour réaliser les études préparatoires.

Monsieur Stéphane LAGARDE remercie Monsieur le Président pour sa collaboration productive qui a permis de faire avancer significativement le dossier.

Madame Nadine CHAMBEL souligne que ces travaux ne constituent pas une modification extraordinaire du site, ni une infrastructure nouvelle.

Monsieur le Président souligne que la difficulté sur ce dossier réside dans le fait de parvenir à obtenir de la part des services de la CCVCMB un projet technique abouti.

- **Problématiques foncières**

Suite à l'annulation par la cour administrative d'appel de Lyon de plusieurs servitudes sur le domaine skiable liées à des propriétés des consorts HOTTEGINDRE, Monsieur le Président indique que la procédure a été relancée afin de régulariser la situation.

A cette occasion, une discussion sur le parking de Bellevue pourra être réouverte.

La date du prochain Comité Syndical est fixée **au 10 juillet 2026 à 19 heures 00 à Saint-Gervais**, en présence du Délégué pour la présentation du rapport annuel d'activités.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président lève la séance à 20 heures 00 minute.**

Les Houches, le 11 juin 2026

Le Président,

Jean-Marc PEILLEX

Le Secrétaire,

Nadine Chambel

